



Les lunettes et les lentilles

Dossier mis à jour le 8 septembre 2014

Vous êtes myope, hypermétrope, astigmatique ou presbyte et vous devez porter des lunettes ou des lentilles ? Vos lunettes ne sont plus à votre vue ? Toutes les informations sur la prise en charge des lunettes de vue et des lentilles de contact.

Au sommaire du dossier

- [Quels professionnels de santé ?](#)
- [Le remboursement des lunettes](#)
- [Le renouvellement des lunettes](#)
- [Le remboursement des verres teintés](#)
- [Le remboursement des lentilles](#)

Le remboursement des lunettes

Les lunettes de vue (monture et verres) sont prises en charge par l'Assurance Maladie sur prescription médicale. Elles sont remboursées à 60 %* sur la base de tarifs officiels, fixés par la LPP**, variables selon l'âge du patient : moins de 18 ans ou plus de 18 ans.

* Le taux de remboursement des lunettes de vue et des lentilles de contact passe à 60 % (au lieu de 65 %) à compter du 2 mai 2011.

** La liste des produits et prestations (LPP) établit la liste des dispositifs médicaux, dont les lunettes de vue et les lentilles de contact, remboursables par l'Assurance Maladie, les modalités de leur prise en charge et les tarifs servant de base au remboursement.

1) Le remboursement des lunettes pour les moins de 18 ans

La monture de lunettes est remboursée à 60 % sur la base d'un tarif fixé à 30,49 euros.

Les verres de lunettes sont remboursés à 60 % sur la base de tarifs variables selon le degré de correction

:

Types de verres	Tarifs servant de base au remboursement
Verre blanc	12,04 euros

simple foyer, sphère de -6,00 à +6,00	
Verre blanc simple foyer, sphère de -6,25 à -10,00	26,68 euros
Verre blanc simple foyer, sphère de +6,25 à +10,00	26,68 euros
Verre blanc simple foyer, sphère hors zone de -10,00 à +10,00	44,97 euros
Verre blanc simple foyer, cylindre < ou = à +4,00, sphère de -6,00 à +6,00	14,94 euros
Verre blanc simple foyer, cylindre < ou = à +4,00, sphère hors zone de -6,00 à +6,00	36,28 euros
Verre blanc simple foyer, cylindre > à +4,00, sphère de -6,00 à +6,00	27,90 euros
Verre blanc simple foyer, cylindre > à +4,00, sphère hors zone de -6,00 à +6,00	46,50 euros
Verre blanc multifocal ou progressif, sphère de -4,00 à +4,00	39,18 euros

Verre blanc multifocal ou progressif, sphère hors zone de -4,00 à +4,00	43,30 euros
Verre blanc multifocal ou progressif, sphère de -8,00 à +8,00	43,60 euros
Verre blanc multifocal ou progressif, sphère hors zone de -8,00 à +8,00	66,62 euros
Tarifs servant de base au remboursement des verres de lunettes pour les moins de 18 ans	

À noter :

- Votre enfant a moins de 6 ans : une ou plusieurs paire(s) de lunettes par an peuvent être remboursées, si l'affection évolue.
- Votre enfant a entre 6 et 18 ans : une paire de lunettes par an peut être remboursée.
- Votre mutuelle santé ou votre assurance complémentaire santé peut prendre en charge tout ou partie des frais qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie, si le contrat que vous avez souscrit le prévoit. Renseignez-vous auprès d'elle.

2) Le remboursement des lunettes pour les plus de 18 ans

La monture de lunettes est remboursée à 60 % sur la base d'un tarif fixé à 2,84 euros.

Les verres de lunettes sont remboursés à 60 % sur la base de tarifs variables selon le degré de correction

:

Types de verres	Tarifs servant de base au remboursement
Verre blanc simple foyer, sphère de -6,00 à +6,00	2,29 euros
Verre blanc simple foyer, sphère de -6,25 à -10,00	4,12 euros
Verre blanc simple foyer,	4,12 euros

spnere ae +b, z5 à +10,00	
Verre blanc simple foyer, sphère hors zone de -10,00 à +10,00	7,62 euros
Verre blanc simple foyer, cylindre < ou = à +4,00, sphère de -6,00 à +6,00	3,66 euros
Verre blanc simple foyer, cylindre < ou = à +4,00, sphère hors zone de -6,00 à +6,00	6,86 euros
Verre blanc simple foyer, cylindre > à +4,00, sphère de -6,00 à +6,00	6,25 euros
Verre blanc simple foyer, cylindre > à +4,00, sphère hors zone de -6,00 à +6,00	9,45 euros
Verre blanc multifocal ou progressif, sphère de -4,00 à +4,00	7,32 euros
Verre blanc multifocal ou progressif, sphère hors zone de -4,00 à +4,00	10,82 euros
Verre blanc multifocal ou progressif,	10,37 euros

sphère de -8,00 à +8,00	
Verre blanc multifocal ou progressif, sphère hors zone de -8,00 à +8,00	24,54 euros
Tarifs servant de base au remboursement des verres de lunettes pour les plus de 18 ans	

À noter :

- Vous pouvez être remboursé d'une à plusieurs paire(s) de lunettes par an, si votre affection évolue.
- Votre mutuelle santé ou votre assurance complémentaire santé peut prendre en charge tout ou partie des frais qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie, si le contrat que vous avez souscrit le prévoit. Renseignez-vous auprès d'elle.

Cet article vous a-t-il été utile ?**Les autres sites de l'Assurance Maladie** **ameli-sante.fr**

- Ma référence en information santé

 **ameli-sophia.fr**

Le service d'accompagnement pour

- mieux vivre avec une maladie chronique